

Bagnole, le 30 novembre 2016

Luc Farré  
Secrétaire général  
21, rue Jules Ferry  
93177 Bagnole  
☎ 01.48.18.88.29  
unsa-fp@unsa.org

Monsieur Marc GUILLAUME  
Secrétaire Général du Gouvernement  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

N/Réf : LF/AP/SM/30/11/2016 C74

Objet : Chantiers de mutualisation dans les départements de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

L'UNSA Fonction publique tient à vous faire part de sa plus vive inquiétude à propos des chantiers de mutualisation en cours dans les départements de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

En effet, contre toute attente, nous avons eu connaissance avec stupéfaction d'un projet de mutualisation des secrétariats généraux de la DDT et de la DDCSPP de l'Eure et Loir, sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales locales.

Par ailleurs dans la Sarthe, contrairement aux informations dont nous disposons, selon lesquelles un poste d'attaché d'administration ouvert à la mobilité au Ministère chargé de l'Agriculture était, a priori, destiné à l'expérimentation portant sur la mutualisation de certaines missions sur le site de Paixhans qui regroupe les trois DDI, la DREAL, la DIRECCTE, l'ARS, l'ONEMA et l'ONF, nous avons appris au cours de la CAP des attachés d'administration du Ministère chargé de l'Agriculture que ce poste est en définitive destiné à la préfiguration d'un secrétariat général commun des trois DDI.

Ce projet a été confirmé dans les documents soumis aux instances locales de dialogue social.

Nous avons interpellé ce jour sur ce sujet le président du CHSCT des DDI en rappelant notre opposition constante aux fusions de secrétariats généraux de DDI.

Nos représentants au CT des DDI ont, au cours de différentes instances, abordé la question d'une hypothétique fusion de certains secrétariats généraux communs que vous avez régulièrement fermement démentie.

Cette différence entre les affirmations au niveau national et les initiatives locales, mettant nos organisations syndicales devant le fait accompli, n'est pas acceptable.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que nous ne puissions accepter la persistance de l'absence d'un dialogue franc et constructif sur ce sujet.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain CT des DDI le sujet des secrétariats généraux communs des DDI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, l'expression de mes sentiments distingués.

Luc Farré  
Secrétaire général  
UNSA Fonction Publique

